



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact :
M. Frédéric Mairy
Conseiller communal, chef du dicastère de l'économie, des finances
et de l'intégration sociale

☎ 032 886 43 99 📞 078 892 14 16

Non à une initiative qui freinerait le développement de Val-de-Travers

Madame, Monsieur,

Le 9 février prochain, le peuple sera invité à se prononcer sur l'initiative « contre l'immigration de masse ». Bien que cet objet soit d'ampleur nationale, le Conseil communal de Val-de-Travers a décidé de prendre position à son sujet et de recommander son rejet, pour plusieurs raisons qui, elles, touchent à l'avenir de Val-de-Travers.

L'initiative souhaite limiter l'immigration et demande que l'Etat fixe des plafonds à la venue en Suisse des étrangers. Des contingents devraient être déterminés, avec pour objectif notamment de freiner le recrutement de la main d'œuvre étrangère.

Un large front, dans lequel se retrouvent partis de droite et de gauche, milieux syndicaux et patronaux, s'est levé contre cette proposition. Le Conseil fédéral s'est lui aussi engagé dans la campagne, en rappelant que « l'immigration contribue dans une large mesure à la prospérité de la Suisse ». Il précise que la dénonciation des accords bilatéraux pourrait également compliquer les relations avec l'Union européenne, principal partenaire commercial de la Suisse.

Pour le Conseil communal, cette initiative est l'occasion de rappeler ce que le renouveau de la région doit, lui aussi, à la main d'œuvre étrangère. Car il faut être clair : si après des années noires, le Val-de-Travers voit de nouvelles entreprises s'ouvrir et créer des postes de travail par centaines, il ne le doit pas seulement à son savoir-faire, son



histoire et son cadre de vie. Il le doit aussi à la proximité d'une main d'œuvre frontalière suffisante et qualifiée.

Sans celle-ci, les comptes 2012 de Val-de-Travers n'auraient de loin pas affiché des recettes fiscales sur les entreprises de plus de 6 millions de francs et un impôt sur les frontaliers supérieur à 2 millions de francs. Soit plus de 8 millions de francs, qui représentent près de 30% des impôts totaux perçus par la commune!

En outre, il n'est pas inutile de rappeler qu'à l'image de la situation qui prévaut ailleurs en Suisse, seule la main d'œuvre étrangère permet aujourd'hui de disposer d'effectifs suffisants dans les homes et les hôpitaux neuchâtelois.

Il ne s'agit pas pour autant de se voiler la face. Le recours à la main d'œuvre étrangère ne peut se faire sans garde-fous. La pression sur l'emploi national est réelle et, même si celle-ci n'explique pas tout, le canton de Neuchâtel reste frappé par des taux de chômage et d'aide sociale plus élevés que la moyenne du pays.

La réponse à ce défi ne tient toutefois pas dans la solution faussement simple que propose l'initiative, qui accentuera le travail administratif des collectivités publiques et des entreprises. Elle est multiple : étendre les conventions collectives et éviter tout dumping salarial (à l'inverse, l'initiative de l'UDC, en mettant fin à la libre circulation, supprimera les mesures d'accompagnement et fragilisera la situation des travailleurs nationaux) ; investir dans la formation, y compris continue ; encourager le retour à l'emploi et se donner les moyens d'y parvenir.

Afin d'atténuer les effets induits par des déplacements professionnels toujours plus nombreux, il s'agit aussi de développer une mobilité plus raisonnée et les transports en commun. Cela sans oublier toutefois que les pendulaires suisses contribuent eux aussi à l'accroissement du trafic et effectuent des trajets plus longs qu'il y a quelques années.

Enfin, il convient de souligner que la responsabilité face au défi de l'emploi n'est pas uniquement celle des collectivités publiques. Elle est aussi celle des employeurs, lesquels ont tout intérêt à inscrire leurs activités dans un environnement social sain, constructif et positif.

Pour conclure, le Conseil communal tient à souligner que l'immigration est une chance. Elle a contribué à construire notre région au cours des décennies passées, et le nombre de petites et moyennes entreprises aux patronymes d'origine étrangère qui font la richesse de notre tissu économique sont là pour le rappeler. Alors que Val-de-Travers s'est fixé des objectifs démographiques ambitieux et que la pression foncière augmente dans les régions voisines, y compris frontalière, notre commune a plus d'une carte à jouer. Elle ne pourra le faire qu'en privilégiant l'ouverture au repli.

Val-de-Travers, le 14 janvier 2014

LE CONSEIL COMMUNAL

